

VILLE DE SCHEFFERVILLE
ORDONNANCE 2020-08 45

**OBJET : DEMANDE DE LEVÉE DE LA RESTRICTION AU «MERN»
DU LOT 5 213 772 (TERRAIN DU 769 DE LA GARE)**

ATTENDU QU'en vertu de *l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43)*, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a renouvelé le mandat de Monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2017, les affaires de la Ville de Schefferville ;

ATTENDU QU'en vertu de *la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville cherche à développer son secteur industriel et commerciale et à s'assurer qu'il y aura des constructions qui créeront une richesse foncière.

ATTENDU QU'il y a plus d'une entreprise qui a exprimé un intérêt pour la construction de bâtiments commerciaux ou industriels.

ATTENDU QUE la zone réservée au développement industriel et commercial de la Ville de Schefferville est très limitée pour accueillir de nouvelles entreprises et qu'il n'existe plus d'autres terrains à vocation commerciale et industrielle pouvant être desservi par un réseau d'eau potable.

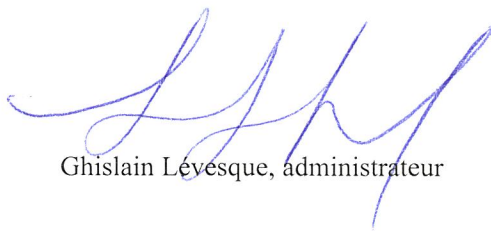
ATTENDU QU'une demande d'utilisation des terres publiques a été soumise au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de *l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*, entérine la présentation de la demande de levée de la restriction au MERN du lot 5 213 772 (terrain du 769 de la gare),

QUE Monsieur Nabil Boughanmi, Directeur Général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Schefferville les documents de la demande et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 24 août 2020.


Ghislain Lévesque, administrateur